



BAHEMA

(Siret : 78995398100030)

M. HEMADOU

347 BIS, BOULEVARD DU CAMI SALIE
64000 PAU

Entreprise titulaire de la qualification

Qualibois module Air

Engagée pour la qualité d'installation des appareils de chauffage bois indépendants (inserts, poêles, etc.)

Période couverte par le certificat : 19 septembre 2020 au 19 septembre 2021

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 24/12/2019 : C73049L1244000 / 001 485275/19 - SMA BTP (Paris)

- décennale au 24/12/2019 : C73049L1244000 / 001 485275/19 - SMA BTP (Paris)

Qualibois module Eau

Engagée pour la qualité d'installation des appareils de chauffage bois raccordés au réseau hydraulique (chaudières manuelles, chaudières automatiques, etc.) et des poêles

Période couverte par le certificat : 19 septembre 2020 au 19 septembre 2021

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 24/12/2019 : C73049L1244000 / 001 485275/19 - SMA BTP (Paris)

- décennale au 24/12/2019 : C73049L1244000 / 001 485275/19 - SMA BTP (Paris)



Numéro Qualibois : QB/46036

Forme juridique : SARL

L'entreprise s'engage à renouveler toute assurance obligatoire pendant la durée de son engagement

Fait le 11 septembre 2020

Gaël Parrens,
Président de l'instance de
qualification

Grâce au site www.qualit-enr.org, rubrique « Annuaire » contrôlez en continu la qualification de l'entreprise

Association Qualité Energies Renouvelables

Siège social :

24 rue Saint-Lazare • 75009 PARIS

SIRET 489 907 360 00049

Qualibois est un signe de qualité géré par **Qualit'EnR**.

L'association Qualit'EnR est propriétaire de la marque collective communautaire QUALIBOIS n° 009007171 déposée dans les classes 11, 35, 37, 38, 41 et 42



Le présent certificat couvre les périodes de validité précisées ci-dessus pour chaque qualification, sous réserve du respect des conditions définies dans le règlement d'usage des qualifications. La qualification est délivrée pour une durée de deux ou quatre ans décomposée en 2 ou 4 certificats de 12 mois délivrés après contrôle du respect des exigences définies dans les règlements d'usage. L'échéance de chaque qualification est : 19 septembre 2023 pour Qualibois module Air, 19 septembre 2023 pour Qualibois module Eau